



INTERNATIONAL INSTITUTE FOR THE UNIFICATION OF PRIVATE LAW
INSTITUT INTERNATIONALE POUR L'UNIFICATION DU DROIT PRIVE

OTIF



**ORGANISATION INTERGOUVERNEMENTALE POUR LES
TRANSPORTS INTERNATIONAUX FERROVIAIRES**

**ZWISCHENSTAATLICHE ORGANISATION FÜR DEN
INTERNATIONALEN EISENBAHNVERKEHR**

**INTERGOVERNMENTAL ORGANISATION FOR INTERNATIONAL
CARRIAGE BY RAIL**

**COMMISSION PREPARATOIRE POUR L'ÉTABLISSEMENT
DU REGISTRE INTERNATIONAL POUR LE MATERIEL
ROULANT FERROVIAIRE CONFORMEMENT AU
PROTOCOLE (FERROVIAIRE) DE LUXEMBOURG**

UNIDROIT 2018
Comm. Prép. Ferroviaire/8/Doc.7 rév.
Original: anglais
décembre 2018

**RAPPORT SOMMAIRE
DE LA HUITIEME SESSION
(Rome, 6-7 décembre 2018)**

1. La huitième session de la Commission préparatoire ferroviaire pour l'établissement du Registre international pour le matériel roulant ferroviaire conformément au Protocole (ferroviaire) de Luxembourg (ci-après le "Protocole") s'est tenue au siège de l'Institut international pour l'unification du droit privé (UNIDROIT) à Rome les 6 et 7 décembre 2018. Dans l'Annexe 2 du présent rapport figure une liste complète des participants à cette réunion.

Point No. 1 Ouverture de la session et accueil des Secrétaires Généraux d'UNIDROIT et de l'OTIF et du Président de l'Assemblée Générale d'UNIDROIT

2. Le *Président de l'Assemblée Générale d'UNIDROIT 2018-2019, S.E. M. Paul Duhr, Ambassadeur du Luxembourg en Italie*, a ouvert la session et a souhaité la bienvenue à tous les participants. Il a souligné l'importance du Protocole pour le secteur ferroviaire et les temps nécessaires pour faire avancer cet instrument. Il a souhaité bonne chance aux membres de la Commission préparatoire et les a encouragés à travailler avec une certaine urgence pour que le Protocole puisse pleinement réaliser son potentiel.

3. Le *Secrétaire Général d'UNIDROIT, M. Ignacio Tirado*, a invité les Co-présidents de la Commission préparatoire, M. Peter Bloch, représentant des Etats-Unis d'Amérique, et Mme Mervi Kaikkonen, représentante de la Finlande (en téléconférence) à reprendre leurs fonctions de Co-présidents de la Commission préparatoire ferroviaire. Avant de leur donner la parole, le Secrétaire Général a remercié tous les participants et a salué tout particulièrement le travail accompli jusqu'à présent, ainsi que la présence des représentants de l'Organisation co-parrainante, l'Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires (OTIF), du Groupe de travail ferroviaire et de Regulis SA, chargé du Registre international du Protocole. Le Secrétaire Général a ensuite présenté un bref aperçu du Protocole dans le but de faciliter la tâche aux délégations ou représentants présents pour la première fois aux réunions de la Commission préparatoire ferroviaire.

4. *M. Bas Leermakers, Secrétaire Général a.i. de l'OTIF*, a présenté brièvement son organisation et a rappelé son rôle de Secrétariat de l'Autorité de surveillance du Protocole.

Point No. 2 Adoption de l'ordre du jour et organisation de la session

5. Les *Co-présidents de la Commission préparatoire* ont commenté l'organisation de la 8^{ème} session de la Commission préparatoire et ont indiqué que les délégations auraient l'opportunité de demander des précisions sur divers points et de faire des déclarations dans le cadre du Point N°5 de l'ordre du jour.

6. *Les Co-présidents ont présenté l'ordre du jour (Comm. Prép. Ferr./8/Doc.1, voir Annexe I) qui a été adopté sans aucun amendement.*

Item No. 3 Rapport des Co-présidents sur les développements intervenus depuis la dernière session et sur les activités du Groupe de travail sur la ratification (Comm. Prép. Ferr./8/Doc. 2)

7. Les Co-présidents de la Commission préparatoire ont rappelé que le document Comm. Prép. Ferr./8/Doc. 2 présentait un résumé détaillé des activités entreprises depuis la dernière session et de celles du Groupe de travail sur la ratification. Ils ont également rappelé que le Groupe de travail sur la ratification coordonnait la stratégie de la mise en œuvre du Protocole depuis 2014, date à laquelle le contrat avait été signé entre Regulis SA et le Secrétaire Général d'UNIDROIT, agissant au

nom de la Commission préparatoire, pour l'établissement et le fonctionnement du Registre international. Le Groupe de travail sur la ratification était composé des Co-présidents de la Commission préparatoire, du Gouvernement du Luxembourg, de représentants du Groupe de travail ferroviaire, de Regulis SA, de SITA NV, de l'OTIF et d'UNIDROIT. Les Co-présidents ont attiré tout particulièrement l'attention sur certains colloques et séminaires organisés pour promouvoir le Protocole dans divers pays, notamment en Europe, en Asie et en Afrique. Puis ils ont donné la parole à M. Howard Rosen, Président du Groupe de travail ferroviaire, pour approfondir certains des travaux achevés.

8. Le représentant du Groupe de travail ferroviaire a remercié tous les participants de leur présence et a rendu compte de l'état d'avancement du Protocole, ainsi que des travaux accomplis par le Groupe de travail ferroviaire depuis la dernière session de la Commission préparatoire. Trois États et l'Union européenne avaient ratifié le Protocole, tandis que six autres États l'avaient signé et œuvraient à sa ratification. En outre, des discussions approfondies avaient eu lieu avec un grand nombre de gouvernements dans le monde entier, chaque État se trouvant à différents stades du processus pour devenir partie au Protocole. Il a également mentionné les ateliers et les séminaires organisés dans plus de 16 États au cours des trois dernières années, dont d'importantes présentations dans des États africains lors des réunions de l'Union Africaine à Addis-Abeba en décembre 2017, à la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) également à Addis-Abeba en mai 2018, et plusieurs présentations en Asie à des forums, notamment à la réunion annuelle de la Banque asiatique d'investissement pour les infrastructures à Mumbai en juin 2018, à l'atelier sur la connectivité de la BERD / AIIB à Beijing en novembre 2018 et plusieurs autres réunions de l'OCDE. Pour la CEA, le Protocole était un élément clé de sa stratégie pour établir une zone de libre-échange de l'Afrique continentale. En outre, il était prévu que le Protocole soit présenté lors de la prochaine réunion annuelle de la CEA au Maroc en mars 2019, où il figurerait officiellement à l'ordre du jour et pourrait également faire l'objet d'une résolution en vue de son adoption dans les États africains. Le Groupe de travail ferroviaire avait été fortement impliqué dans des conférences du secteur industriel dans diverses régions du monde et avait publié une série de documents et de présentations sur le Protocole, parmi lesquels des études par Roland Berger sur la propriété privée de matériel roulant ferroviaire mettant l'accent sur l'Europe, ainsi que trois études sur les avantages micro-économiques menées par Oxera Consulting sur l'impact économique positif du Protocole dans diverses régions du monde. Des communications détaillées avaient également été présentées aux Agences de crédit à l'exportation (qui jouaient un rôle important dans le financement du matériel roulant ferroviaire) lors des réunions de l'Organisation de la société civile de l'OCDE. En outre, des discussions avaient également eu lieu pour négocier une réduction de financement officielle auprès de l'OCDE, qui serait applicable dans les États ayant fait des déclarations au titre du Protocole, comme c'était le cas pour le Protocole aéronautique.

9. Le représentant du Groupe de travail ferroviaire a précisé que deux approches distinctes avaient été adoptées pour renforcer le processus de ratification; une approche verticale pays par pays qui visait initialement les pays qui avaient déjà ratifié le Protocole aéronautique ou qui disposaient de centres de services financiers contribuant par un financement important au secteur ferroviaire; et une approche horizontale associant plusieurs États et ciblant de grandes organisations intergouvernementales telles que la CEA, l'Union Africaine et d'autres grandes banques de développement telles que la Banque mondiale, l'AIIB, la BERD, etc. Il a conclu en indiquant que certains pays (France, Kenya, Mozambique et Sénégal) devraient ratifier l'accord et les signatures de l'Ukraine, de l'Île Maurice, de Malte, de l'Afrique du Sud, de la Finlande, de l'Éthiopie, de l'Ouganda, de la Chine et de Saint-Vincent-et-les-Grenadines étaient prévues dans les 12 prochains mois.

10. Les *Co-présidents* ont remercié le représentant du Groupe de travail ferroviaire et ont indiqué que le site Web du Groupe constituait une excellente ressource pour qui souhaitait obtenir davantage d'informations sur le Protocole.

Point No. 4 Rapport de l'OTIF sur la 129^{ème} session de son Comité administratif (31 mai-1^{er} juin 2018) et sur la 13^{ème} session de son Assemblée Générale (25-26 septembre 2018)

11. Le *Co-président de la Commission préparatoire* a invité le représentant de l'OTIF à présenter un rapport sur la 129^{ème} session de son Comité administratif (31 mai-1^{er} juin 2018) et sur la 13^{ème} session de son Assemblée Générale (25-26 septembre 2018).

12. Le *représentant de l'OTIF, Secrétaire Général a.i.*, a noté que le projet de Règles de procédure de l'Autorité de surveillance et les Statuts avaient été approuvés à la 129^{ème} session de son Comité administratif. Cette approbation avait également été adoptée par la 13^{ème} session de son Assemblée Générale, qui avait chargé le Comité administratif d'identifier les trois États membres qui feraient partie du Secrétariat de l'Autorité de surveillance. Cette réunion devait avoir lieu en 2019. En outre, des travaux étaient en cours pour officialiser un accord entre l'OTIF et l'Autorité de surveillance et pour la certification future du Registre international en tant qu'entité pleinement opérationnelle.

13. Les *Co-présidents de la Commission préparatoire* ont rappelé à la Commission que les documents approuvés lors des réunions précédemment citées de l'OTIF requerraient également l'approbation de la Commission – ce qui serait abordé lors de la discussion du Point N°6 de l'ordre du jour.

Point No. 5 Questions et déclarations des Etats participants

14. Les *Co-présidents de la Commission préparatoire* ont cédé la parole pour des questions et des déclarations de la part des Etats sur le Protocole.

15. La *représentante de la Suède* a réaffirmé la déclaration faite par Mme Hélène Fritzson, Ministre pour la migration et les politiques d'asile et Vice-ministre de la Justice, lors de la ratification du Protocole par la Suède, sur l'importance du Protocole et le rôle qu'il pourrait avoir pour pouvoir investir à des taux plus avantageux dans le secteur ferroviaire. Elle a, en outre, souligné la facilité avec laquelle les États pourraient appliquer le Protocole s'ils l'avaient déjà ratifié, comme cela avait été le cas pour la Suède

16. Le *représentant de l'Afrique du Sud* a souligné l'importance du secteur ferroviaire pour l'économie sud-africaine et l'impact de son développement sur l'avenir de la croissance économique de son pays et du continent africain en général. Le Protocole pourrait jouer un rôle clé dans la réalisation de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine pour "une Afrique intégrée, prospère et pacifique, conduite par ses propres citoyens et représentant une force dynamique sur la scène internationale". Il a salué le travail accompli par les membres de la Commission préparatoire ferroviaire pour promouvoir le Protocole et l'élaboration de documents relatifs à la gouvernance de l'Autorité de surveillance. En conclusion, il a ajouté que l'Afrique du Sud avait mis en œuvre un processus de signature du Protocole qui en était maintenant à la phase finale auprès du Gouvernement sud-africain. En outre, il a souligné la nécessité de créer des groupes de travail au sein de la Commission préparatoire afin de lui permettre de mieux exécuter son mandat.

17. Le *représentant de l'Allemagne* a souligné l'utilité du Protocole pour l'économie allemande et mondiale et a salué les efforts déployés par UNIDROIT, l'OTIF et par la Commission préparatoire ferroviaire. Il souhaitait avoir des informations relatives aux ratifications du Protocole par les États pour savoir quand le Protocole entrerait en vigueur

18. Le *représentant du Burkina Faso* a remercié la Commission préparatoire de ses efforts pour promouvoir le Protocole et a souligné l'importance du secteur ferroviaire pour accroître la croissance économique en Afrique. Le Burkina Faso avait besoin d'outils pour réduire le coût du financement du matériel roulant ferroviaire afin d'accroître sa capacité de transport et le Protocole en fournissait le moyen idéal. En outre, le Burkina Faso attendait avec intérêt les opportunités de financement transfrontalier que le Protocole ouvrirait une fois qu'il entrerait en vigueur avec un Registre international pleinement opérationnel. Il a conclu que le Burkina Faso faisait les efforts nécessaires pour signer et ratifier le Protocole, qui devrait porter ses fruits prochainement.

19. La *représentante de l'Indonésie* a souligné l'intérêt du Protocole pour renforcer les efforts actuellement déployés en Indonésie pour moderniser le réseau de chemin de fer. En outre, elle a remercié UNIDROIT de l'appui technique fourni à sa délégation pour faciliter les démarches de son pays de la signature et de la ratification du Protocole.

20. Le *représentant du Nigéria* a rappelé la position socio-économique de l'Afrique et les avantages que le Protocole pourrait lui apporter. Il a souligné le rôle important du transport ferroviaire dans l'économie nigériane et a informé la Commission préparatoire de son ferme engagement à adhérer au Protocole dans un délai convenable.

21. Les *Co-présidents de la Commission préparatoire* ont remercié toutes les délégations pour leurs contributions et sont passés au point suivant de l'ordre du jour.

Point No. 6 Approbation des documents portant sur l'établissement de l'Autorité de surveillance:

- a. Statuts de l'Autorité de surveillance (Comm. Prép. Ferr./8/Doc. 4)
- b. Règles de procédure de l'Autorité de surveillance (Comm. Prép. Ferr./8/Doc.5)

22. Les *Co-présidents de la Commission préparatoire* ont présenté ce point de l'ordre du jour et ont indiqué que la Commission préparatoire devait approuver les Statuts et les Règles de procédure de l'Autorité de surveillance, aux documents Comm. Prép. Ferr./8/Doc. 4 et Comm. Prép. Ferr./8/Doc. 5

23. Le *représentant de la Suisse* a noté l'emploi du terme "organisation internationale" dans le texte introductif du document Comm. Prép. Ferr./8/Doc. 4 et a recommandé de supprimer cette disposition afin de la rendre compatible avec l'article XII du Protocole. Les Co-présidents de la Commission ont précisé que le texte introductif du document ne faisait en réalité pas partie des Statuts et qu'il était simplement inséré à des fins explicatives. Néanmoins, la Commission préparatoire a approuvé ce changement.

24. Le *représentant de la Suisse* a ajouté qu'il pourrait être utile de préciser les dispositions de l'article XII (1) b) et (c) de l'article 2 (2) des Statuts afin d'indiquer clairement la composition de l'Autorité de surveillance. En outre, il a suggéré que, vu que conformément à l'article 4, paragraphe 1 des Statuts, il serait utile de spécifier que l'Autorité de surveillance serait hébergée par l'OTIF, située à Berne.

25. Le *représentant de l'Allemagne* a posé une question sur l'article 2 des Statuts, demandant des explications sur cette disposition après l'entrée en vigueur du Protocole. Il a communiqué l'approbation générale des documents au nom de son Gouvernement; il a toutefois souligné que ceux-ci n'abordaient pas la réglementation budgétaire qui devait également être prise en considération.

26. Le *représentant de l'Afrique du Sud* a noté qu'il y avait des discordances entre les deux documents présentés, qui pourraient être améliorés, en particulier concernant les définitions. De plus, les articles 2 (2) des Statuts et l'art. 4 (3) des Règles de procédure ne semblaient pas correspondre à la définition des Etats parties et créaient une confusion quant à la composition de l'Autorité de surveillance

27. Le *représentant du Groupe de travail ferroviaire*, invité à répondre aux points soulevés par les représentants de la Suisse, de l'Allemagne et de l'Afrique du Sud, a expliqué que l'article XII du Protocole traitait de la durée de la nomination des membres de l'Autorité de surveillance. Il en précisait la composition et tendait à assurer durant les premiers temps de l'entrée en vigueur du Protocole (jusqu'à 4 Etats) qu'il y aurait toujours au moins 10 Etats parties de l'Autorité de surveillance (3 proposés par UNIDROIT et 3 autres par l'OTIF). Leurs durées seraient également déterminées par l'autorité concernée. Néanmoins, ces Etats désignés finiraient par disparaître au fur et à mesure que davantage d'Etats ratifieraient le Protocole et, conformément à l'Article XII (3), leurs termes prendraient fin au plus tard deux ans après l'entrée en vigueur du Protocole dans son dixième Etat.

28. S'agissant de l'article 4 des Statuts relatif au domicile de l'Autorité de surveillance, le représentant du Groupe de travail ferroviaire a noté que les crochets figurant dans cet article n'étaient qu'une formalité et seraient supprimés. En tant que telle, l'Autorité de surveillance demeurait auprès de son Secrétariat, à l'OTIF. L'Autorité de surveillance n'avait pas de domicile distinct de celui de l'OTIF, ce qui était censé être implicite dans les Statuts, car ils avaient été rédigés en tenant compte de l'article XII (6) du Protocole. Néanmoins, cela pourrait être plus explicite si recommandé par la Commission préparatoire.

29. Le *représentant de la Suisse* a souligné la nécessité de spécifier explicitement cette disposition.

30. Le *représentant du Groupe de travail ferroviaire* a précisé que le budget de l'Autorité de surveillance n'avait pas d'existence opérationnelle si ce n'était par l'intermédiaire de l'OTIF en qualité de Secrétariat; l'Autorité de surveillance n'avait pas de budget propre et les seuls coûts étaient ceux engagés par le Secrétariat; ils avaient déjà été définis dans la Clause 12.5 de l'Accord entre la Commission préparatoire et Regulis SA, et ils seraient remboursés en conséquence (15 000 euros par an). De ce fait, les aspects budgétaires ne devaient pas être inclus dans les Statuts.

31. Les *Co-présidents de la Commission préparatoire* ont noté que les modifications relatives à la cohérence des définitions seraient apportées.

32. Le *Secrétaire Général a.i. de l'OTIF* a souligné que toutes les modifications apportées par la Commission préparatoire devront être validées par le Comité administratif de l'OTIF et confirmées par l'Autorité de surveillance lors de sa première réunion.

33. Le *représentant de la Jordanie* a demandé des explications sur les deux documents en cours de délibération. Le *Secrétaire Général a.i. de l'OTIF* et le *Secrétaire Général d'UNIDROIT* ont indiqué que les modifications recommandées par la Commission préparatoire à la présente session seraient transmises à l'OTIF, qui les approuverait. Une fois approuvés, les documents seront adoptés.

34. Suite au mandat confié au *Secrétariat d'UNIDROIT* de présenter une version révisée des documents en cours de délibération, afin de garantir une cohérence maximale entre le Protocole et les documents, les modifications suivantes ont été apportées aux Statuts de l'Autorité de surveillance:

- Article 2 (2)
Son adhésion est déterminée conformément à l'article XX (1) (b) et (c) du Protocole.
- Article 4 (1)
L'Autorité de surveillance est domiciliée à Berne, Suisse. Elle est hébergée par l'OTIF.

35. Les modifications suivantes aux Règles de procédure de l'Autorité de surveillance ont été présentées:

- Article 1
Etat partie – un Etat qui a ratifié ou adhéré aussi bien à la Convention qu'au Protocole.
- Article 4 (3)
Une organisation d'intégration économique régionale qui est partie au Protocole a le droit d'être représentée à une réunion de l'Autorité de surveillance.

36. Le *Co-président de la Commission préparatoire* a précisé que les organisations d'intégration économique régionale qui sont parties au Protocole auraient le droit de se faire représenter et de participer aux réunions de l'Autorité de surveillance sans toutefois disposer du droit de vote, conformément à l'article XII du Protocole et aux interventions faites par une délégation.

37. Le *Co-président de la Commission préparatoire* a également abordé la notion de majorité dans les Règles de procédure et a noté qu'un double système avait été mis en place pour garantir que les États désignés pour l'Autorité de surveillance ne disposent pas de plus de pouvoir au sein de l'Autorité de surveillance que ceux qui étaient réellement parties au Protocole.

38. *La Commission préparatoire a approuvé les amendements aux Statuts et aux Règles de procédure.*

Point No. 7 Discussion et approbation des étapes futures en vue de l'entrée en vigueur du Protocole (Comm. Prép. Ferr./8/Doc. 6)

39. Le *Coprésident de la Commission préparatoire*, dans sa présentation de ce point de l'ordre du jour, a rappelé que l'approbation de la Commission préparatoire était nécessaire pour ce point, qui concernait les prochaines étapes portant à l'entrée en vigueur du Protocole, comme indiqué dans le document Comm. Prép. Ferr./8/Doc. 6. Parmi les mesures à prendre figurait la mise en place du Registre international, qui serait l'œuvre de Regulis SA. Il serait donc nécessaire que la Commission préparatoire prenne des décisions à cet égard, ainsi que sur d'autres questions telles que la fixation des droits des utilisateurs du Registre et l'approbation des règles et des procédures du Registre. Lors de sa septième session, la Commission préparatoire avait déjà approuvé la création d'un sous-comité chargé généralement de traiter rapidement ces questions. Elle a néanmoins décidé qu'il serait utile de spécifier exactement les fonctions de ce sous-comité. On peut trouver ces précisions dans le document Comm. Prép. Ferr./8/Doc. 6; elles portent sur l'examen des fonctionnalités logicielles, sur examen /approbation /refus du manuel d'utilisation, sur la rédaction de règlements provisoires, sur examen /approbation /refus du budget annuel proposé par Regulis, sur les contrats de sous-traitance.

40. Le *représentant de la Suisse* a noté que pour toutes les tâches susmentionnées Regulis SA aurait besoin d'une d'approbation rapide et qu'un sous-comité convenait mieux pour ce faire, une idée que la Suisse avait toujours soutenue et qu'elle continuait à soutenir. Il a également exprimé son appréciation et son accord pour un mandat limité révisé.

41. *La Commission préparatoire a approuvé la création du sous-comité et les prochaines étapes portant à l'entrée en vigueur du Protocole, comme indiqué dans le document Comm. Prép. Ferr./8/Doc. 6.*

Point No. 8 Information sur le projet de Règlement mis à jour pour le Registre international pour le matériel roulant ferroviaire (Comm. Prép. Ferr./7/Doc. 2; Comm. Prép. Ferr./7/Doc. 3; Comm. Prép. Ferr./8/Doc. 3)

42. Le *représentant du Groupe de travail ferroviaire* a rappelé que des travaux étaient en cours pour finaliser le projet de Règlement du Registre international pour le matériel roulant ferroviaire. De nombreuses références aux dernières versions du Règlement du Registre international du Protocole aéronautique avaient été incorporées et des modifications avaient été apportées et adaptées en conséquence au secteur ferroviaire. L'objectif principal du Règlement était de faciliter l'utilisation du système par les parties. Le projet actuellement disponible (voir Comm. Prép. Ferr./8/Doc. 3) était un document de travail qui devait encore incorporer des procédures, ainsi que des barèmes de tarifs, qui seraient tous finalisés dans le futur. Il a, en outre, relevé certains points saillants de ce Règlement qui restaient encore à développer; ils seraient tous résolus quand le Registre serait pleinement opérationnel et le Protocole entré en vigueur.

43. Le *Co-président de la Commission préparatoire* a précisé que le projet de Règlement, une fois finalisé, serait soumis à la Commission préparatoire pour approbation.

Point No. 9 Stratégie de ratification et calendrier des activités futures

44. Le *Coprésident de la Commission préparatoire* a rappelé que ce sujet était traité au Point No.3 de l'ordre du jour. Les Co-présidents ont toutefois réaffirmé que l'attention serait portée sur les Etats sur le point de signer et de ratifier le Protocole, ainsi que sur l'impact économique et environnemental bénéfique de l'adoption du Protocole. Les trois directions principales suivantes ont été identifiées pour les activités futures:

- a. Ratifications;
- b. Finalisation du Registre international;
- c. Finalisation des documents pour le fonctionnement de l'Autorité de surveillance.

Le jour de l'entrée en vigueur du Protocole, l'Autorité de surveillance convoquera sa première session, élira son Président, approuvera les comités compétents, constituera une commission d'experts, adoptera tous les documents déjà approuvés par la Commission préparatoire et adoptera le Règlement, les Procédures, les Barèmes de tarifs et les dispositions relatives aux exigences en matière d'assurance pour le Registre international.

Point No. 10 Divers

45. Le *représentant du Burkina Faso* a signalé l'importance d'impliquer toutes les organisations régionales, notamment en Afrique occidentale, avec la participation de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest qui bénéficieraient tous du Protocole.

46. Le *Secrétariat d'UNIDROIT* et le *représentant du Groupe de travail ferroviaire* ont remercié le Burkina Faso d'avoir souligné l'importance de l'implication de toutes les régions dans le projet et ont approuvé sa suggestion rappelant que par nature le Protocole était un projet global.

47. Aucune autre question n'a été soulevée.

Point No. 11 Clôture de la session

48. *Le Co-président de la Commission préparatoire a clôturé la session.*

ANNEXE 1**PROJET D'ORDRE DU JOUR ANNOTE**

1. Ouverture de la session et accueil par les Secrétaires Généraux d'UNIDROIT et de l'OTIF et par le Président de l'Assemblée Générale d'UNIDROIT
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation de la session
3. Rapport des Co-Présidents sur les développements intervenus depuis la dernière session et sur les activités du Groupe de travail sur la ratification (Comm. Prép. Ferr./8/Doc. 2)
4. Rapport de l'OTIF sur la 129^{ème} session de son Comité administratif (31 mai – 1^{er} juin 2018) et sur la 13^{ème} session de son Assemblée Générale (25 – 26 septembre 2018)
5. Questions et déclarations des Etats participants
6. Approbation des documents portant sur l'établissement de l'Autorité de surveillance
 - a. Statuts de l'Autorité de surveillance (Comm. Prép. Ferr./8/Doc. 4)
 - b. Règles de procédure de l'Autorité de surveillance (Comm. Prép. Ferr./8/Doc. 5)
7. Discussion et approbation des étapes futures en vue de l'entrée en vigueur du Protocole (Comm. Prép. Ferr./8/Doc. 6)
8. Information sur le projet de Règlement mis à jour pour le Registre international pour le matériel roulant ferroviaire (Comm. Prép. Ferr./7/Doc. 2; Comm. Prép. Ferr./7/Doc. 3; Comm. Prép. Ferr./8/Doc. 3)
9. Stratégie de ratification et calendrier des activités futures
10. Divers
11. Clôture de la session

ANNEXE 2**LIST OF PARTICIPANTS / LISTE DES PARTICIPANTS****ALGERIA / ALGERIE**

M. Mohammed RAFAI
Sous Directeur
Direction des Infrastructures ferroviaires
Ministère des Travaux Publics et des Transports
Alger

M. Abderrezak MEKREBI
Directeur du Matériel & Traction
Société nationale des Transports ferroviaires
Alger

BRAZIL / BRESIL

Mr Daniel HIRTZ
Secretary
Embassy of Brazil in Italy

BULGARIA / BULGARIE

Ms Ana PASKALEVA
Chargé d'Affaires *a.i.*
Embassy of Bulgaria in Italy

BURKINA FASO

Monsieur Windwaogo Roland SAWADOGO
Conseiller des Affaires Etrangères
Ministère des Affaires Etrangères et de la
Coopération
Direction générale des affaires juridiques et
consulaires
Ouagadougou

M. Mohamadi PITROIPA
Juriste Conseil d'Entreprise
Directeur de la Prospective Economique
et des Affaires Juridiques
Société de gestion du patrimoine ferroviaire du
Burkina
Ouagadougou

M. Alain ROUAMBA
Premier Conseiller
Ambassade du Burkina Faso en Italie

CHILE / CHILI

Ms Nazhla ABAD
Second Secretary
Embassy of Chile in Italy

CHINA / CHINE

Mr LIU Keyi
Deputy Director
Domestic Trade Division
Treaty and Law Department
Ministry of Commerce
Beijing

Mr LI Dongchao
Third Secretary
Embassy of the People's Republic of China in
Italy

CZECH REPUBLIC / REPUBLIQUE TCHEQUE

Ms Pavlína RUCKI
Deputy Director of European and international
law
Ministry of Industry and Trade
Prague

EGYPT / EGYPTE

Mr Ahmed M. ABDELLA
Third Secretary
Embassy of the Arab Republic of Egypt in Italy

FINLAND / FINLANDE (remote part.)

Ms Mervi KAIKKONEN
Transport Counsellor
Permanent Representation of Finland to the EU
Brussels
*Co-Chair of the Preparatory Commission and
Ratification Task Force*

FRANCE

M. Pascal GAND
Magistrat de liaison en Italie et à Malte

Mme Charlotte BULIARD
Pôle Industries et Développement durable
Responsable d'études
Ambassade de France en Italie

GERMANY / ALLEMAGNE

Mr Olaf Adam REIF
First Secretary
Head of the Legal and Consular Office
Embassy of the Federal Republic of Germany in
Italy

HUNGARY / HONGRIE

Mr Zoltan NEMESSÁNYI
Deputy State Secretary
Cooperation in International Justice Affairs
Ministry of Justice
Budapest

Ms Zsuzsa DEGRELL
Legal Adviser
Ministry of Justice
Budapest

Mr Tamás ASCHER
International Relation Department
Ministry for Innovation and Technology
Budapest

INDIA / INDE

Mr Sanjeev KUMAR
Second Secretary
Embassy of India in Italy

INDONESIA

Ms Carolina TINANGON
Minister Counsellor for Political Affairs
Embassy of the Republic of Indonesia in Italy

Mr RACHMADI
Deputy Director for International Law
Ministry of Law and Human Rights
Jakarta

Ms Aisyah Murtina ALLAMANDA
Second Secretary
Embassy of the Republic of Indonesia in Italy

Mr Backy KRISNAYUDA
Head of Section for Economic Law and
International Organizations
Ministry of Law and Human Rights
Jakarta

Ms Nova Roza MARPAUNG
Head of Subdivision for Ministerial
Administrative Affairs
Ministry of Law and Human Rights

Mr Randy YULIAWAN
Analyst on Cooperation Agreements
Ministry of Law and Human Rights

Mr Zul Ahadi RAHMANIKA
Legal Documentalist
Ministry of Law and Human Rights

IRELAND / IRLANDE

Mr Manus CARLISLE
Policy Officer
Embassy of Ireland in Italy

ITALY / ITALIE

Ms Maria Rosaria BUDETTA
Legislative Office
Ministry of Justice

Ms Concetta POTITO
Legislative Office
Ministry of Justice

JORDAN / JORDANIE

Mr Mohammad AL SHABBAR
Deputy Chief of Mission
Embassy of the Hashemite Kingdom of Jordan
in Italy

Miss Abeer WREIKAT
Consul and Second Secretary
Embassy of the Hashemite Kingdom of Jordan
in Italy

LITHUANIA / LITUANIE

Mr Arnas GUŽĖNAS
Third Secretary
Embassy of the Republic of Lithuania in Italy

LUXEMBOURG

M. Paul DÜHR
Ambassadeur
Ambassade du Luxembourg en Italie

M. Luc SCHOLTES
Chargé de mission
Direction des affaires européennes et des
relations économiques internationales
Ministère des Affaires étrangères et européennes
Luxembourg

MYANMAR

H.E. Mr Myint NAUNG
Ambassador
Embassy of the Union of Myanmar in Italy

NIGERIA

Mr Abubakar MALAMI SAN
Minister of Justice and Attorney
General of the Federation
Abuja

Mr Garnvwa Kucheli DAVID
Principal State Council (ICL)
Federal Ministry of Justice
Abuja

Mr Nu'umanu Hannafi BAMALLI
Minister
Embassy of Nigeria in Italy

Ms Hajara Haruna YUSUF
Federal Prosecutor
Federal Ministry of Justice

POLAND / POLOGNE

Ms Ana SADOWSKA
Intern
Embassy of Poland in Italy

REPUBLIC OF KOREA / REPUBLIQUE DE COREE

Mr HAN Changwan
Director
International Legal Affairs Division
Ministry of Justice
Seoul

Mr LEE Eon-Ho
Deputy Director
International Legal Affairs Division
Ministry of Justice
Seoul

SERBIA / SERBIE

Ms Jelena ČERANIĆ
Senior Research Associate
President
Scientific Council of the Institute of Comparative
Law

SOUTH AFRICA / AFRIQUE DU SUD

Mr André SMIT
State Law Adviser
Department of International Relations and
Cooperation (DIRCO)
Pretoria

SPAIN / ESPAGNE

Mr Rafael OSORIO
First Secretary
Embassy of Spain in Italy

SWEDEN / SUEDE

Mrs Louise PETRELIUS
Deputy Director
Ministry of Justice
Stockholm

SWITZERLAND / SUISSE

M. Vincent RUSCA
Collaborateur
Département fédéral de l'Environnement, des
Transports, de l'Energie et de la Communication
DETEC
Office fédéral des transports OFT Division
Politique
Berne

TURKEY / TURQUIE

Mr Mesut CANBAZ
Electric-electronic engineer
TCDD Tasimacilik A.S.
Turkish State Railway Transportation Company
Ankara

UNITED KINGDOM / ROYAUME-UNI

Mr James ABBOTT-THOMPSON
First Secretary
Embassy of the United Kingdom in Italy

**UNITED STATES OF AMERICA / ETATS-
UNIS D'AMERIQUE**

Mr Peter BLOCH
Chief Negotiator - Office of the General Counsel
US Department of Transportation
Washington D.C.
*Co-Chair of the Preparatory Commission and
Ratification Task Force*

VENEZUELA

Mr Porfirio PESTANA
Minister Counsellor
Permanent Representative of the Bolivarian
Republic of Venezuela to FAO and other
Organizations of the United Nations in Rome

INTERGOVERNMENTAL ORGANISATIONS

INTERGOVERNMENTAL ORGANISATION FOR M. Bas LEERMAKERS
INTERNATIONAL CARRIAGE BY RAIL (OTIF) / Chef du département de l'interopérabilité
ORGANISATION INTERGOUVERNEMENTALE technique
POUR LES TRANSPORTS INTERNATIONAUX Berne
FERROVIAIRES (OTIF)

REPRESENTATIVES OF THE INTERNATIONAL REGISTRIES

Mr Rob COWAN Managing Director
Aviareto Limited
Dublin

Ms Elizabeth HIRST Managing Director
Regulis SA
Middlesex
(Registrar Designate of the International Registry under the Luxembourg Rail Protocol)

RAIL WORKING GROUP

Mr Howard ROSEN Solicitor
Senior Courts of England and Wales
Zug
Chairman of the Rail Working Group

Mr Martin J. FLEETWOOD Consultant
Addleshaw Goddard LLP
Secretary of the Rail Working Group

UNIDROIT

Mr Ignacio TIRADO *Secretary-General*

Ms Anna VENEZIANO *Deputy Secretary-General*

Mr William BRYDIE-WATSON *Legal Officer*

Mr Hamza HAMEED *Legal Researcher*

